

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un février, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M Gérard MOUGIN, Maire,

Présents : MOUGIN Gérard - BONNET Joëlle - BONNET Christophe – CLEMENT Laetitia - ANDRIEU Pascale (à partir de 21 h) - JACQUIN J. Marie - LETONDAL Rémi - CRETIN Guillaume - TAUVERON Romuald - CLEMENT Jean-Michel -

Absent excusé : DOZIERES André -

Procuration : néant

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil ; Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2020 est validé à l'unanimité des membres présents.

Le Maire demande le rattachement à l'ordre du jour les points suivants :

- Réseau Free Mobile ; convention Tennis Club ; protection sociale du personnel ; reversement frais transport au SIVU-RPI ; recours administratif ; déclassement voirie.

Le CM à l'unanimité des membres présents valide les demandes susmentionnées.

I - FORÊT :

1.1 - Travaux patrimoniaux

Le Maire expose au CM le programme des travaux patrimoniaux proposés au titre de 2020, à savoir : dégagement manuel parcelles 29 et 10 - 35 et cloisonnement sylvicole : parcelles 17 – 35. Coût de l'opération : 1 639.82 € HT. Délai d'exécution : 15/03/2021. Ces travaux s'inscrivent en investissement. A l'unanimité des membres présents le CM valide la proposition ci-dessus.

1.2. - Bois scolytés

Le Maire expose au CM que dans le cadre de la lutte contre les scolytes, une aide exceptionnelle à l'exploitation et à la commercialisation des bois scolytés est mise en place par l'Etat.

Afin de constituer un dossier administratif de demande d'aide et d'effectuer la mise en œuvre opérationnelle du dispositif il convient que le CM autorise le Maire, à signer l'ensemble des documents présentés par l'ONF.

A l'unanimité des membres présents, le CM autorise le Maire à effectuer et à signer tous les documents se rapportant à cette procédure.

II - RÈGLEMENT ZAE « AU CREUX DES MINES »

P. Andrieu intègre l'assemblée.

La gestion de la Zone d'activité Economique est en cours de transfert à la CCLL.

Par courrier en date du 30/01/2020, le Président et le Vice-président au développement économique de la CCLL exposent qu'un porteur de projet est intéressé par une parcelle sur la zone mais qu'un élément contraignant remettrait en question la possibilité pour ce prospect de réaliser son projet.

Le règlement du PLU qui s'applique sur cette zone (article UE2) mentionne que toute construction liée au gardiennage de l'activité ne peut excéder 16m² et que toute construction à usage d'habitation est interdite. Le conseil municipal à sa majorité (2 abstentions), décide de ne

pas autoriser les constructions à usage d'habitation et par conséquent de ne pas modifier l'article UE2 Ce sujet avait été longuement évoqué lors de l'élaboration du PLU.

D'autre part, ce règlement stipule que toutes constructions industrielles sont interdites.

La CCLL demande à la commune si elle serait favorable à une évolution du PLU tout en précisant que la commune reste souveraine des règles édictées dans son PLU.

L'exposé au Maire entendu, le Maire soumet au vote la possibilité de modifier l'article UE1 considéré du règlement applicable sur la zone.

A l'unanimité des membres présents, le CM décide de ne pas modifier, à ce jour, l'article UE1 de la zone UE. S'il s'avérait que la CCLL rencontre effectivement des difficultés à l'avenir quant à la vente des lots eu égard à cette restriction, le conseil municipal alors en exercice, devrait réfléchir à la possibilité d'une évolution du règlement sur ce point précis.

III - DEMANDES DE SUBVENTIONS

2.1 - L'Epi Solidaire (Association Coup de Pouce Alimentaire) : une subvention a déjà été attribuée par DCM du 24 janvier 2020 (50 €).

2.2 - Secours Populaire Français - Fédération du Doubs, sollicite un soutien financier de 1000 €. Le CM décide de ne pas donner suite à cette demande.

2.3 - APE « Cademène Epeugney Rurey » : La Présidente sollicite une participation financière de la commune dans le cadre de l'organisation du Carnaval le 14 mars prochain avec les enfants des écoles.

A l'unanimité des membres présents, le CM décide d'accorder une subvention de 50 € à l'APE, tout en mentionnant le dynamisme de cette association.

IV - PERSONNEL COMMUNAL

4.1 - L'employée communale, A. Maillard, est en arrêt de maladie. Une demande de personnel a été effectuée auprès du Centre de gestion (service de remplacement) ainsi qu'auprès d'ADS. En attente de proposition.

4.2 - Protection sociale - santé Prévoyance - des agents : Le conseil municipal peut accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque santé et pour le risque prévoyance. La participation des collectivités territoriales constitue une aide à la personne. La participation des collectivités est facultative et correspond à un montant unitaire par agent. Le CM décide de ne pas donner suite à cette proposition.

V - PANNEAU SIGNALÉTIQUE

Mme Valérie Jacques (4 rue Henri Renaud) sollicite la pose d'une signalétique pour son institut et souhaiterait que le panneau soit installé au croisement des 4 routes. Le cas échéant, elle demande le montant de sa participation financière.

La demande est validée à l'unanimité par le CM. La participation financière est répartie entre la commune à raison de 60 % et le professionnel à raison de 40 %.

VI - CONVENTION TENNIS CLUB/COMMUNE

La convention établie pour une durée de 10 ans entre le Tennis Club d'Epeugney d'une part et la Commune d'autre part, expirait au 31/12/2019.

Le Maire soumet au CM la nécessité de procéder au renouvellement de ladite convention en précisant que le Club s'est acquitté de l'intégralité du remboursement de 760 € par an sur 10 ans, comme convenu. Après communication des termes de la convention, le CM, à l'unanimité des membres présents (*R. Letondal ne participe pas au vote*), valide la convention qui sera soumise pour signature au président du Club.

VII - FREE Mobile

Madame Pace, négociatrice Telecom pour Free, souhaite implanter une antenne relais sur le territoire communal. Lors d'un entretien, elle précise que le lieu d'implantation devra permettre de couvrir également le territoire de la commune de Montrond le Château. Cette implantation serait donc programmable sur un terrain privé entre Epeugney et Montrond. L'accord du propriétaire doit être préalablement obtenu. La commune sera concernée uniquement par l'extension du réseau électrique (>100 ml) dont les frais incomberont in fine à FREE. Un dossier d'information sera à la disposition du public, à la mairie, si un accord intervient, lors du dépôt de déclaration préalable.

VIII - PROTOCOLE (PLU)

Dans le cadre du recours administratif portant sur un emplacement réservé sur la parcelle B182, le Maire soumet au CM la nécessité de se prononcer sur le principe de l'élaboration d'un protocole d'accord entre les deux parties.

Cette opération devrait permettre à terme la réalisation d'un projet privé d'intérêt général (*projet maison Seniors, projet commercial...*) lieudit « Aux longues Roies ».

Le conseil municipal, à sa majorité (une abstention) serait favorable sur le principe quant à la rédaction d'un protocole rédigé par le conseil juridique des deux parties mais réserve sa décision finale eu égard au contenu dudit protocole. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la demande de protocole tout en précisant que le zonage restera identique (Zone Uep).

IX - URBANISME

Permis construire

Société des Carrières de l'Est « Aux Grands Prés » Parcelles A 97 -100 -103 -104 – 113 – 388 - 389 - 391 -392 - ZB 1 et 9.

Construction d'un bâtiment industriel à usage d'entrepôts d'agrégats.

SCI Joliphe - rue du vide gousset – parcelles D 34 - 330 -

Aménagement de 2 logements dans les combles (114 m²) - Eclairage par velux 114*118 - 4 places de stationnement -

C.U.i.

Etude Me Compagne (Besançon) et Etude Me Meyer et Corneille (Pouilley-les-Vignes)

Parcelle D77 – 7, rue de l'église -

Etude Me Zédet (Ornans) : Parcelle D256 - 5a, rue du vide gousset -

X - REVERSEMENT SIVU RPI

La compétence transport des élèves des écoles au gymnase situé sur la commune de Quingey, est restituée aux communes concernées.

A ce titre la Commune d'Epeugney a bénéficié, d'une compensation financière à hauteur de 314.80 € au titre des compensations 2019 versée par la CCLL. Considérant que les frais de transport sont pris en charge financièrement par le SIVU-RPI, le CM, à l'unanimité, décide de reverser cette somme au SIVU et autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

XI - DÉCLASSEMENT VOIRIE

Demande d'acquisition d'aisance par la SCI Joliphe.

Le Maire expose au CM qu'il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement du domaine public représentée par la parcelle créée « D 335 », pour l'intégrer dans le domaine privé communal. La transaction finale pourra ensuite s'effectuer (43 m²).

A cet effet le plan de cession est présenté au CM qui, à l'unanimité des membres présents, valide la procédure et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

XII - ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Le Maire propose que les conseillers s'inscrivent pour tenir le scrutin des 15 et 22 mars 2020.

XIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

13.1 - Cheminée toit alambic : procéder à sa remise en place suite aux intempéries.

13.2 - Elagage tilleuls « Bascule » : il convient de procéder en 2020 à la taille (env. 700 € HT)

13.3 - Travaux école : la pose de thermostats sur les radiateurs n'apparaît pas être une solution intéressante après avoir pris contact avec un professionnel (SCI Compos Sui).

D'autres travaux sont demandés par Mme La Directrice de l'école (commande de chauffage, store cassé, débit eau ...).

13.4 - Projet éolien : l'entreprise Enertrag développe, construit, finance et exploite des parcs éoliens. Selon ce prestataire, le territoire de la commune reste favorable pour accueillir cette énergie. Contact sera repris avec la commune début avril 2020.

13.5 - Convention de déneigement. JM Clément informe le CM du changement de dénomination du prestataire (ETA – Entreprise de travaux agricoles). Un courrier devra être adressé en mairie.

13.6 - Le bornage lié à l'échange de terrain Parcelles B 178 - 179 - 181 - (*opération cimetièrre*) aura lieu jeudi 5 mars 2020 en présence du cabinet Jamey-géomètre -

13.7 - La Ronde de l'Espoir se déroulera exceptionnellement sur 4 jours pour marquer ses 30 ans, soit les 3, 4, 5, 6 septembre 2020. Le jeudi 3 septembre la Ronde traversera la commune.

Les efforts conjugués de tous ont permis en 2019 de verser la somme de 36 762 € au Professeur Bosset, Président de la Ligue contre le Cancer Besançon.

13.8 - Comité du Doubs Ligue contre le cancer : le résultat de la collecte sur le village est de 3 010 € pour 110 donateurs et une moyenne de don de 27.36 €. Le comité remercie les bénévoles.

Séance levée à 23 h 35

Le Maire,

Gérard MOUGIN